



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 27 août 2020

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, l'Emploi et l'Economie sociale et solidaire en date du 04 octobre 2018, réf N° 1/2018/0098/155, la société

SA BELVAL 5 NORD

a eu l'autorisation **pour la prolongation de l'exploitation d'un immeuble multifonctionnel à Sanem, boulevard des Lumières Square Mile.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de quarante jours à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **27 août 2020 au 06 octobre 2020 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
pour le secrétaire empêché
le secrétaire adjoint
Guy EWEN
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz


Nathalie Morgenthaler, échevine